Ernest et André Crémieu-Foa ou les prémices de l'Affaire Dreyfus

Par Frédéric VIEY

C'est un juif originaire du Comtat Venaissin qui va révéler l'antisémitisme dans l'Armée à la fin du XIXème siècle, ce fléau qui déboucha sur l'Affaire Dreyfus. Dans les prémices de cette affaire, en effet, tous les acteurs se mettent en place : les *Boulangistes antisémites*, l'Armée, le banni (André Crémieu-Foa), le mort (Armand Mayer), le témoin trouble: Esterhazy (vrai coupable d'espionnage pour le compte de l'Allemagne), l'avocat double (Me Demange), le juif (le sous-préfet Isaac de Fourmies), la propagande : *La Libre Parole*, l'homme masqué (celui qui a écrit les articles), le frère *Scapin* (Ernest Crémieu-Foa) et la grande muette (la communauté juive).

Après la publication de son livre *La France Juive*, Edouard Drumont fait paraître un journal quotidien, *La Libre Parole*. Dans les colonnes de ce journal, Drumont et d'autres nationalistes éditent des articles très désobligeants contre les juifs. La cible principale est

bien sur les Rothschild ou la finance juive, mais toutes les catégories socioprofessionnelles sont aussi attaquées, ainsi que les métèques qui arrivent d'Allemagne ou d'Europe Orientale. Une seule catégorie n'a pas encore été touchée par ces relents antisémites : l'Armée. Sous le Second Empire, la carrière militaire a été un moyen de promotion sociale pour les juifs sortis des ghettos alsaciens, lorrains et comtadins depuis moins de cent ans. C'est pourtant sous la IIIème République et la politique des Opportunistes que de nombreux juifs serviront dans toutes les armées; en Algérie, au Liban, en Afrique, en Chine et au Tonkin. Ces armées ouvriront les portes à une administration coloniale se voulant civilisatrice. Beaucoup de Juifs vont passer par l'École Polytechnique et faire un séjour à Fontainebleau à l'École d'Application d'Artillerie. C'est dans cette ville que séjournera Alfred Dreyfus avant d'être nommé à l'État Major.

I - André Crémieu-Foa, capitaine des Dragons à Meaux

Le 23 juin 1892, un officier juif français, M. Armand Mayer, capitaine du Génie, attaché à l'École Polytechnique, trouvait la mort dans un duel avec le marquis de Morès de *La Libre Parole*. Ce duel avait été soi-disant causé par la circonstance qu'Armand Mayer - qui avait été le témoin dans le duel entre M. de Lamase, rédacteur à *La Libre Parole*, et le capitaine André Crémieu-Foa, officier juif - aurait fait indûment publier le procès-verbal de cette ren-

contre alors qu'il n'aurait pas dû l'être. En réalité, c'est Ernest Crémieu-Foa, frère du Capitaine, qui publia ce procès-verbal au vu et au su de tous. Il semble que cette publication fut un prétexte pour provoquer un autre officier israélite français en duel, car le clan Drumont ne pouvait pas se permettre de s'attaquer à un autre Crémieu-Foa, mais s'en prendre au capitaine Armand Mayer avait été excessif. Même si le capitaine Mayer avait dit qu'il n'aimait pas Nº71 2013

voir son nom *dans les papiers*, il fallait se rendre à l'évidence, une rencontre était inévitable, à cause de la violence du langage et de l'intransigeante attitude du clan de *La Libre Parole*.

Le duel avec Drumont

A la suite en effet des attaques du journal La Libre Parole contre les Israélites en général et les officiers appartenant au culte israélite plus spécialement, le capitaine André Crémieu-Foa a dû soutenir par l'épée, contre ceux qui le lui déniaient, son droit d'être soldat français. Cette dénégation impie l'atteignait, et l'on tentait d'atteindre en lui un parent de Franchetti, l'un des héros de Champigny en 1870 et un parent du commandant de Picciotto, trouvé mort après une sortie sous les remparts de Metz, criblé de quatorze blessures.

La Libre Parole publia le 23 mai 1892 un article intitulé: « Les Juifs dans l'Armée,» où on peut lire-notamment :

« Il existe chez l'énorme majorité des militaires un sentiment de répulsion instinctive contre les fils d'Israël. On reconnaît en ceux-ci l'usurier qui consomme la ruine de l'officier endetté, le fournisseur qui spécule sur l'estomac du soldat, l'espion qui trafique sans pudeur des secrets de la défense nationale. Partout et toujours, en paix comme en guerre, l'armée a vu le juif se dresser contre elle, contre ses devoirs, contre son bien-être, contre son bonheur.»

Les journalistes antisémites firent paraître un second article du même cru le lendemain, 24 mai 1892. Crémieu-Foa, constatant qu'il s'agissait bien d'une campagne antisémite concernant les officiers juifs français, s'adressa à Drumont en ces termes :

« Les deux articles parus dans votre journal, le 23 et 24 mai, sous le titre "Les Juifs dans l'Armée", me tombent sous les yeux.

En insultant les trois cents officiers français de l'armée d'active qui appartiennent au culte israélite, vous m'insultez personnellement. Je vous somme de cesser cette campagne odieuse et vous avertis que si vous ne prenez pas ma lettre en considération, je vous demanderai une réparation par les armes. »

Le lendemain *La Libre Parole* publiait un troisième article insérant la lettre du Capitaine Crémieu-Foa, et y apportant la réponse qui suit :

« Dans la lettre que je reçois aujourd'hui, vous vous dites offensé par des articles parus dans la "Libre Parole" concernant les officiers juifs dans l'armée, et, bien que vous ne soyez pas nommé, vous vous constituez le champion de tous les officiers juifs dans l'armée d'active.

A ceci je répondrai :

l^o Que vous n'avez pas qualité pour vous faire le champion des officiers juifs de l'armée.

2º Les articles sont signés.

Ceci dit, j'ajoute : Si les officiers juifs de l'armée française sont blessés par nos articles, que le sort désigne parmi eux le nombre qu'ils voudront de délégués et nous leur opposerons un nombre égal d'épées françaises.

Quant à vous, si, en tant que Juif, vous me provoquez, vous me trouverez à votre disposition.»

L'article porte les signatures d'Edouard Drumont, de la Rédaction de la Libre Parole, ainsi que du Marquis de Morès et ses amis".

André Crémieu-Foa, au reçu de cette lettre insultante de la collectivité, envoya ses témoins à Drumont : le Comte Esterhazy, Capitaine du 18ème Chasseur, et le Capitaine Devanlay du 6ème Cuirassier. Drumont constitua comme témoin un officier; le colonel à la retraite de Brémond d'Ars et M. de Morès.

Par le procès-verbal du 31 mai 1892, il est convenu que « M. le Capitaine Crémieu-Foa, des Bème dragons, ayant été froissé, comme officier, par des articles parus dans la "Libre Parole" concernant les officiers juifs dans l'armée, a provoqué M. Edouard Drumont, rédacteur en chef de ce journal. Une rencontre a été décidée.

Les conditions du combat sont les suivantes :

Epée de combat.

Gant de ville ou de salle à volonté

Les médecins n'interviendront que sur la demande des combattants.

N°71 2013

Le corps à corps est interdit.»

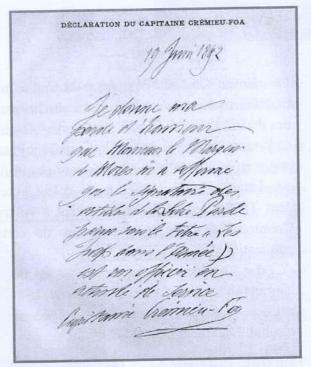
Dans la matinée du l^{er} juin, « *Une rencontre, dans la forêt de Saint-Germain, a eu lieu entre MM. Drumont et Crémieu-Foa. A la première reprise, les deux adversaires ont été atteints l'un et l'autre d'un coup d'épée à Paquelin, les témoins ont dû arrêter le combat.*»

Après le duel, le capitaine Crémieu-Foa reprit son service au 8ème dragons à Meaux et Drumont continua ses invectives dans *La Libre Parole*, bien qu'il ait écrit qu'il aurait été désolé d'être tué dans ce duel et qu'il aurait éprouvé un chagrin très vif à tuer un adversaire qui avait fait preuve sur le terrain, d'un courage qui devait trouver à s'employer plus glorieusement pour le service de la Patrie.

Le duel avec Lamase

Tout semblait terminé, Drumont paraissait reconnaître que les soldats n'étaient que des soldats français. Pourtant le lendemain même du duel, M. de Lamase provoqua Crémieu-Foa en duel pour l'offense qu'il lui avait faite en demandant à Drumont raison pour des articles que lui-même avait signés. Crémieu-Foa savait de la bouche de Morès que Lamase n'était en aucune façon l'auteur des articles puisqu'il se serait agi d'un officier de l'armée d'active. Lamase était-il un homme de paille? Aussi Crémieu-Foa, son frère et ses témoins décidèrent-ils de tirer cette situation au clair et d'amener l'officier de l'armée d'active désireux de garder l'anonyme de se déclarer.

Pourtant Morès et Guérin, témoins de Lamase, prévinrent le capitaine André Crémieu-Foa que, s'il ne fixait pas de date, ils dresseraient contre lui un procès-verbal de carence. Le Capitaine bondit sous l'outrage et envoya ses deux témoins, le Capitaine Mayer et le Lieutenant Trochu, demander réparation de l'injure qui venait de lui être faite. Morès leur déclara qu'il était prêt à se battre mais à condition que



Déclaration du Capitaine Crémieux Foa Ernest Crémieux-Foa - La campagne antisémitique, mémoire avec pièces justificatives – Paris 1892 – Source AIU

le Capitaine rencontra d'abord Lamase. Finalement il fut prévu par les témoins de Crémieu-Foa et Lamase qu'une rencontre aurait lieu. Le procès-verbal indique les conditions acceptées par les témoins :

« M. de Lamase s'est trouvé offensé de ce que le Capitaine Crémieu-Foa se soit adressé à M. Drumont pour lui demander réparation des injures qu'il jugeait renfermées dans une série d'articles parus dans "La Libre Parole" sous le titre: "Les Juifs dans l'armée", alors que M. De Lamase reconnaît qu'il a signé lesdits articles sans en être l'auteur, l'auteur de l'article étant un officier de l'armée d'active qui désire garder l'anonyme.

M. de Lamase a prié deux de ses amis, MM Morès et Guérin, de demander réparation au Capitaine Crémieu-Foa dans cette offense.' M. Crémieu-Foa a désigné M. le Capitaine du Génie Mayer et le Lieutenant Trochu, du Bème dragons, pour le représenter. La qualité d'offensé ayant été reconnue à M. de Lamase, les conditions suivantes ont été acceptées par les témoins :

- l'arme choisie est le pistolet de combat
- distance, vingt cinq pas normaux
- quatre balles seront échangées au commandement et avec un intervalle de deux secondes entre le commandement de feu et celui de trois.

La rencontre aura lieu aux environs de Paris, demain lundi 20 juin, à deux heures de l'après-midi.» N°71 2013

Ernest Crémieu-Foa, frère du Capitaine, fit publier ce procès-verbal, alors que les parties étaient convenues qu'il n'était possible que de le montrer. Les journaux du lundi 20 juin au matin en publièrent donc le contenu, ce qui fit que-Lamase, le Capitaine Mayer et le Lieutenant Trochu reprochèrent vertement à André Crémieu-Foa d'être le responsable de cette publication.

Le Capitaine Crémieu-Foa et ses deux témoins se rendirent à Levallois-Perret, le duel eut lieu, et quatre balles furent échangées sans résultat. L'honneur était sauf.

Le duel manqué

Après le duel, Morès s'adressa à André Crémieu-Foa en lui demandant s'il voulait se battre avec lui le lendemain:

« Demain je suis votre homme », répondit le Capitaine.

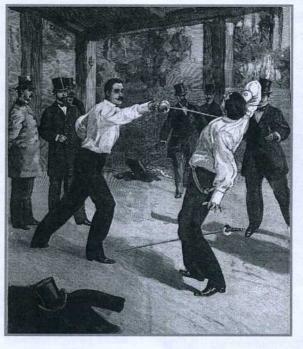
Alors que le Capitaine Mayer, qui avait les mêmes sentiments que ceux de Crémieu-Foa, vint dire à André qu'il avait son affaire avec Morès.

« Pardon, reprit André Crémieu-Foa, vous n'aurez votre affaire avec Morès qu'après moi. Je ne suis passé par le duel de Lamase que pour arriver à Morès, et je prétends, quoiqu'il arrive, passer avant vous.»

Le soir même le Capitaine Crémieu-Foa recevait un télégramme de Meaux envoyé par son Colonel : « Rentrez immédiatement, ordre du Commandant du Corps d'Armée.» Le Capitaine était atterré : ne pas se battre avec Morès, alors que c'était lui qui lui avait demandé réparation. Morès, la veille, lui avait demandé s'il voulait toujours se battre. Le Capitaine Esterhazy lui conseilla l'obéissance à ses supérieurs,

André Crémieu-Foa se rendit donc à Meaux pour se mettre en règle avec l'autorité militaire en se préparant à rentrer le 22 juin pour son duel avec Morès puis avec Guérin, le Capitaine Esterhazy devant prévenir les témoins de Morès. Le 22 juin, André Crémieu-Foa et le député Thomson se rendirent au ministère de la Guerre afin que le Ministre donnât l'ordre au Colonel Pammard de faire le nécessaire pour que le Capitaine Crémieu-Foa puisse venir à Paris. Le lendemain 23, *La Libre Parole* faisait état de l'accord entre les témoins des parties, mais pas un mot sur la récusation, ni sur le

duel Mayer/Morès. Or le matin même le Capitaine Armand Mayer et Morès se rencontrèrent dans l'île de la Grande-Jatte, le Capitaine Mayer fut grièvement blessé et le soir à cinq heures il rendait le dernier soupir. La première victime de la campagne de La Libre Parole était un officier français.



Duel du marquis de Morès contre le capitaine Meyer Source Wikipedia

Mais comment les choses en étaientelles arrivées là?

Avant le duel Lamase/Crémieu-Foa, Morès aurait dit au Capitaine Mayer :

« Capitaine Mayer, vous avez manqué à votre engagement, à votre parole d'honneur, vous m'en rendrez raison. »

Mayer répondit alors : « Je suis entièrement à votre disposition, mais je tiens à vous dire que l'indiscrétion ne vient pas de moi. »

Morès ajouta : « Vous en êtes responsable.» Le Capitaine de répondre : « Je le reconnais.» Alors que le Lieutenant Trochu précisait : « C'est André Crémieu-Foa.»

Les témoins furent constitués et les procèsverbaux publiés sous cette forme :

« Le procès-verbal de la rencontre qui a eu lieu le 20 juin 1892 entre M. le Capitaine Crémieu-Foa et M. de Lamase

ayant été publié contrairement aux conventions établies entre les témoins, M. de Morès, premier témoin de M. de Lamase, s'est trouvé offensé par cette publication et a demandé réparation à M. le Capitaine Mayer, premier témoin de M. le Capitaine Crémieu-Foa.

Bien qu'il soit reconnu, sur l'affirmation des témoins de M. le Capitaine Mayer, que la publication dont il s'agit ne résulte en rien du fait de cet officier, celui-ci a immédiatement assumé la responsabilité et a désigné pour le représenter; M. Delorme, Capitaine du Génie, et M. Poujade, Capitaine d'Artillerie.»

De son côté, Morès avait désigné pour le représenter le Comte de Lamase et Jules Guérin. Les conditions du combat devaient être les suivantes :

« - Epée de combat ordinaire, gants de salle ou de ville et escarpins à volonté.

La durée des reprises sera de trois minutes, celle des reposes d'une demi-minute

Le combat cessera après une blessure mettant un des adversaires dans une infériorité évidente constatée par des témoins.» Conformément au procès-verbal, la rencontre eut lieu le matin même à dix heures, à l'île-dela-Grande-Jatte :

« A la première reprise, M. Mayer a été atteint par l'épée de son adversaire au-dessus de l'aisselle droite. La plaie intéressant le sommet du poumon a déterminé une hémoptysie

> peu abandante, suivie d'une syncape de courte durée.

Le blessé, après les premiers soins donnés sur le lieu du combat par MM. les docteurs Février, Paquelin et Faure, a été transporté à l'hôpital du Gros Cailloux.»

Le Capitaine Crémieu-Foa et son frère Ernest suivirent, parmi la foule, le cercueil d'Armand Mayer.

Le Grand Rabbin de France Zadock Kahn prononça un discours, la voix brisée par les sanglots, orienté vers le pardon et la charité.



Sépulture du Capitaine Armand Mayer au Cimetière du Montparnasse.

Morès passa devant la Cour d'Assises où il fut acquitté car il était de tradition que les Assises soient saisies lorsqu'un duel avait pour issue la mort d'un des combattants. Chose assez curieuse, c'est Me Demange qui fut l'avocat de Morès dans cette histoire, quelques années plus tard, il fut l'avocat du Capitaine Dreyfus auprès de Me Labori.

II - Ernest Crémieu-Foa et la bataille de Meaux

Le 30 août 1892, après l'acquittement de Morès, Ernest Crémieu-Foa se rendit à Meaux pour provoquer le lieutenant Trochu. Celui qui avait été le témoin du capitaine André Crémieu-Foa, l'avait gravement offensé lors du procès de Morès. En effet il aurait prétendu que le capitaine Mayer avait reproché à André

Crémieu-Foa de se battre pour lui et que lui, Ernest, avait refusé de signer une attestation constatant qu'il était le seul responsable de la publication du procès-verbal des conditions de la rencontre de M. de Lamase et de son frère. Un échange de courrier avait suivi entre Ernest Crémieu-Foa et le Lieutenant Trochu. Le proSource : BNF

Nº71 2013

cès terminé, il fallut vider l'abcès. A onze heures, Ernest Crémieu-Foa entra seul dans le mess des officiers du 8ème dragon, sans arme, sans canne, s'avança près du Lieutenant Trochu et se borna à un simulacre de voie de fait, ce qui est de règle chez les gens bien élevés. Les camarades de Trochu se précipitèrent sur lui, ils étaient une douzaine et le frappèrent avec, l'un une bouteille, l'autre un siphon d'eau de seltz, qui d'un instrument de table. C'est ce que les journaux appelèrent « La Bataille de Meaux.» Quelle digne attitude d'officier, que de brandir des bouteilles et de remporter sur un homme seul et désarmé une éclatante victoire! Hélas, la presse comme toujours déforma les faits et donna une autre version, comme Le Petit Parisien du vendredi 2 septembre 1892 qui révélait à ses lecteurs les dessous des l'Affaire Trochu - Crémieu-Foa:

« L'affaire Trochu-Crémieu-Foa

Nous avons raconté hier l'incident qui s'est produit hier, jeudi matin, à Meaux.

M. Ernest Crémieu-Foa, se jugeant offensé par les termes de la déposition de M. le lieutenant Trochu, à la Cour d'assises de la Seine, est venu trouver ce dernier pour le provoquer.

Celui-ci ayant déclaré qu'il ne pouvait accepter une rencontre avec son provocateur, sans y avoir été préalablement autorisé par le colonel de son régiment, M. Crémieu-Foa, exaspéré, est allé l'insulter au mess des officiers du Bème dragons. On sait la scène qui en est résultée. M. Crémieu-Foa a été expulsé de la salle après avoir reçu force horions.

Conversation avec le lieutenant Trochu.

Un de nos collaborateurs a vu, hier, le lieutenant Trochu qui l'a reçu dans la pièce même où s'est produite l'altercation.
Le mess des officiers du Bème dragons se trouve à l'Hôtel de la Sirène, et une grande porte cochère ouvrant sur la rue du Grand Cerf y donne accès. Ces détails sont nécessaires pour l'intelligence du récit de la scène.

Avant de rapporter les paroles du lieutenant Trochu, disons que M. Ernest Crémieu-Foa était arrivé mardi soir à minuit



à Meaux, accompagné de MM. Isaac, l'ancien préfet de Fourmies, Khann et Rheims, ces deux derniers fondés de pouvoir d'une maison de banque.

M. Ernest Crémieu-Foa était décidé à se battre avec le lieutenant Trochu et avait apporté avec lui des épées. Sachant, sans doute, que le mess des officiers se tenait à l'hôtel de la Sirène, il descendit à cet hôtel.

"Mercredi matin, à cinq heures un quart, dit le lieutenant Trochu à notre rédacteur, je venais de me lever pour aller à la manœuvre, quand on m'apporta une lettre qui portait cette mention; "Urgente et personnelle". Elle était ainsi conçue:

Monsieur, vous avez prétendu que j'avais refusé au capitaine Mayer de signer une attestation constatant que j'étais seul responsable de la publication des procès-verbaux, vous avez menti : Vous vous êtes dit l'ami de mon frère ; vous ne l'êtes pas, et vous ne l'avez jamais été. Vous n'avez été qu'un témoin déloyal et pactisant avec l'adversaire. Pour éviter à vous de vous [manque] et à vos témoins le voyage à Paris, je suis à l'hôtel de la Sirène avec deux de

mes amis. Signé : Ernest Crémieu-Foa".

Je répandis immédiatement à cette lettre par la suivante :
Monsieur, vous prétendez que j'ai dit à la Cour d'assises
que vous aviez refusé de donner votre signature au capitaine Mayer, attestant que vous aviez pris la responsabilité
de la publication des procès-verbaux. C'est vous qui en avez
menti. Quant à être et avoir été l'ami de votre frère, j'ai
prouvé hautement lorsque tout le monde se refusait à l'être
et que tous me désapprouvaient, [manque] A votre provocation, je répondrai ce qu'un mort a répondu à votre frère :
"Je ne me battrai pas avec vous. De plus mon colonel s'y
oppose formellement. Malgré tout, j'irai sur le terrain et
vous avez ma poitrine entre celles du capitaine Mayer et de
M. de Morès. Signé Lieutenant Trochu".

Aussitôt arrivé au champ de manœuvre, je parlai de cette affaire à mon colonel qui approuva hautement ma conduite et me dit même : "S'il vient vous provoquer, recevez-le à coups de bâton".

Tous mes camarades approuvèrent également ma conduite et me déclarèrent qu'il en aurait été tout autrement si j'avais consenti à me battre avec ce monsieur.

L'Agression

"Nous avons coutume de déjeuner au mess à dix heures et demi, nous y étions depuis dix minutes à peine, quand la porte vitrée donnant sur la rue du Grand Cerf s'ouvrit et M. Ernest Crémieu-Foa entra, un gant à la main.

ll s'avança vers moi et, me jetant le gant au visage : "Mon sieur Trochu, me dit-il, je vous gifle". J'évitai d'un mouvement de bras le gant et, saisissant une canne, je lui en portai un coup. Une lutte s'engagea aussitôt entre nous. Il me porta un coup de poing au milieu du front, et me lança un coup de pied à la jambe, je tapai de mon mieux. Tout ceci se passa avec la rapidité que vous pouvez deviner; à ce moment les officiers présents qui trouvaient fort mauvais que ce monsieur eût ainsi pénétré dans notre mess (salle qui nous est absolument réservée) et ne voulait pas me laisser colleter plus langtemps avec cet intrus, se précipitèrent sur lui. Les plus proches lui donnent des coups de paing, les verres, les bauteilles pleuvent. Un siphon l'atteint au front au-dessus de l''æil droit et lui fait une blessure qui saigne abondamment. Il est finalement jeté dehors, après avoir reçu une raclée dont il gardera longtemps souvenance. Pendant ce temps, la foule a été rassemblée autour du mess.

M. Ernest Crémieu-Foa chercha à l'ameuter, criant :

- lls se sont mis à douze contre mai.

Les gendarmes ne tardèrent pas à arriver et à faire évacuer la rue.

Mon agresseur se décide alors à rentrer à l'hôtel pour se faire panser, puis il fait venir une voiture et part pour la gare dans l'intention de prendre le train de midi vingt minutes. Mais sur l'ordre du parquet, qui avait été prévenu de la scène par le colonel, le commissaire de police le rejoint au moment de son départ, le ramène au Palais de Justice, ainsi que moi et les officiers qui se trouvaient au mess.

Chez le Procureur de la République

Interrogé d'abord par le substitut du Procureur de la République, je répondis que je ne me battrais jamais avec M. Ernest Crémieu-Foa. Confronté avec lui, dans la crainte qu'une nouvelle altercation se produisit, le commissaire de police se plaça entre nous. Je déclarai à nouveau que jamais, à la Cour d'assises, il n'avait été question de la signa ture demandée par le capitaine Mayer. – Pourquoi m'avez vous provoqué, dis-je à mon adversaire ? C'est avec M. de Morès que vous auriez dû vous battre.

-Puisque vous refuser de venir sur le terrain avec moi, réponditil, nous nous retrouverons bientôt, car après vous, je provoquerai tous les capitaines du régiment, c'est une mission que mon frère m'a confiée en partant pour le Dahomey.

-En résumé, je puis vous assurer, continue le lieutenant Trochu, que si M. Ernest Crémieu-Foa s'avise de revenir nous provoquer. il recevra de nouveau une volée de bois vert, et personne d'entre nous ne lui fera l'honneur de se battre avec lui ; il est disqualifié. Je regrette vivement pour ma part d'avoir été mêlé à cette affaire et d'avoir accepté de servir de témoin au capitaine Crémieu-Foa, dont je reste l'ami, - et j'y ai quelque mérite, - car j'estime qu'il a été la première victime de la conduite inconsidérée de son frère. Le colonel Leynia de la Jarrige a bien voulu naus confirmer l'interdiction absolue qu'il avait faite à ses officiers de se mesurer avec M. Ernest Crémieu-Foa. M. Grimm, commissaire de Police, ne nous a rien dit qui pût jeter un jour nouveau sur l'affaire. Il nous a fait remarquer que les trois amis de M. Crémieu-Foa, prévoyant, sans doute, la scène de violence qui allait se produire, avait repris à neuf heures vingt minutes le train pour Paris.

Enfin, nous crayons savoir que le Parquet dont l'enquête est loin d'être terminée – ne conclura pas à des poursuites. Dans le cas contraire, M. Ernest Crémieu-Foa et les officiers du 8ème dragons présents au mess au moment de l'altercation seraient poursuivis pour coups et blessures réciproques."

Finalement la campagne antisémite ne déplut pas à certaines gens chez qui l'esprit de parti tenait lieu d'opinion et qui y sacrifiaient volontiers, comme l'anonyme auteur des ar-

ticles : "Les Juifs dans l'Armée". S'il en était ainsi, de quel côté était le respect de l'uniforme ?



J.L.E.Meissonnier Un dragon à cheval www.piasa.auction.fr

Nº71 2013

Épilogue

Quelques jours après les obsèques du Capitaine Armand Mayer, le Capitaine André Crémieu-Foa reçut l'ordre de s'embarquer pour Tunis, et de cet endroit il a trouvé l'ordre de se rendre au Dahomey. « Un brave, celui-là" disait un de ses compagnons, "comme tous nos officiers, du reste {...] C'est vraiment un miracle qu'il ne soit pas encore tué, il est toujours le premier. On dirait que les balles dahoméennes ne veulent pas de lui.»Blessé le 26 octobre, il n'avait pas voulu interrompre son service, il trouva la mort pour sa patrie le 17 novembre 1892 à Porto-Novo et fut enseveli auprès des commandants Faurax, Marmet, des capitaines Bérard et Bellamy, des lieutenants Amelot, Badaire, Bozano, Doué, Toulouse, Gélas, Mercier, Menou, Michel, du Sergent Mauduit, de l'adjudant Schoeber et tant d'autres dont le lieutenant Valabrègue qui comme lui était un officier français appartenant au culte israélite.

« Mais ce ne sont pas des Sémites ni des Aryens qui dorment au Dahomey de l'éternel sommeil, retournés à la poussière de la terre africaine, ces braves soldats, en ont fait une terre française.»

Lors du service funèbre du Capitaine André Crémieu-Foa et du Lieutenant Valabrègue, le Grand Rabbin Zadock Kahn prononça une allocution très remarquée :

« Lorsque la nouvelle de la mort du Capitaine Crémieu-Foa et du Lieutenant Valabrègue fut connue dans notre Communauté, le désir s'est manifesté de toutes parts qu'une cérémonie funèbre fût célébrée à leur intention.... Je me ferais scrupule cependant de trop m'apitoyer sur le sort de nos braves qui sont devenus les élus de la mort, et je craindrais de froisser les sentiments de ceux qui les pleurent le plus amèrement. Mme Crémieu-Foa, au plus fort de son désespoir de mère, a prononcé elle-même cette parole qui convient si bien à une femme française: " En le destinant à l'armée, je savais bien que je le donnais à la France. Dès son enfance, je lui racontais la fin de notre parent Franchetti". C'est ainsi que parlait la pieuse Anna, lorsqu'elle se sépara à jamais du fils que Dieu avait accordé à ses prières. "C'est pour cet enfant que j'ai prié : Dieu a daigné agréer ma demande. Aussi je le consacre à son service, et toute sa vie il appartiendra au Seigneur...»

Le cheval de Crémieu-Foa

L'Abeille de Fontainebleau se fit l'écho de tous et quand il y avait quelque cachotterie à révéler, elle n'était pas la dernière. A la date du 9 septembre 1892, elle annonça en effet l'histoire du cheval de Crémieu-Foa :

« Ernest Crémieu-Foa, dont il a été tant parlé la semaine dernière à propos de son algarade au Mess des officiers du 8ème Dragons à Meaux, habite près de Fontainebleau. Depuis le commencement de la Belle saison, il s'est installé sur les bords de la Seine, aux Plâtreries où il se livre aux sports les plus variés, équitation, natation, etc.

C'est même dans son écurie aux Plâtreries, que l'on a retrouvé dernièrement le cheval de son frère, à la recherche duquel le 8ème dragons était, depuis le départ du Capitaine Crémieu-Foa pour la Tunisie, puis le Dahomey. Quand sont arrivées toutes les histoires de duel Morès, Drumont, Guérin, Lamase, etc. Le Capitaine Crémieu-Foa était entré en permission à Paris, où il avait amené son cheval. Une fois le Capitaine parti en Tunisie, le Colonel de la Jarrige fit chercher le cheval qui appartenait à l'Etat. Il apprit récemment qu'il était aux Plâtreries en la possession d'Ernest Crémieu-Foa. C'est là que les gendarmes ont été le chercher pour le réexpédier sur Meaux, où il est maintenant.»

Ernest Crémieu-Foa, qui était fondé de pouvoir dans une banque parisienne, avait une maison aux *Plateries* à Samois. Quelques années plus tard, André Maurois venait flâner sur les bords de la Seine en cet endroit en compagnie de Jules Tallandier.

Frédéric VIEY

Juin 2011